



(Finistère)

Landéda, le 1^{er} juillet 2020

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 juillet 2020

**CAMPING MUNICIPAL : RACHAT DE DIFFERENTS BIENS SUITE A LA LIQUIDATION DE
L'ENTREPRISE DE GERANCE**

RAPPORT N°03-06/2020

Depuis plus de 20 ans, le camping municipal de Penn Enez était en délégation de service public contracté avec M. BIHANNIC Bruno, qui a occupé ses fonctions de gérants dans un esprit de famille conscient du bien-être de ses résidents.

Suite au décès de ce dernier l'année dernière, la délégation est échue. En conséquence, la société a été mise en liquidation judiciaire et un liquidateur a été désigné.

Par courrier en date du 19 mai 2020, il nous a adressé le relevé des biens restants dans le camping avec leur valeur de vétusté. Ces biens ne peuvent qu'être repris par la Commune pour mettre à disposition dans la gestion future du camping.

La proposition de rachat du liquidateur est estimé à 8 890 € comprenant la reprise du site internet (3 200 €), les achats en remplacement fait par le gérant dans les sanitaires (4 615 €), les équipements des tentes safari (425 €) et les biens mis en place pour la gestion du camping (650 €).

Par conséquent, je vous propose de racheter les biens pour un montant de 8 890 € au liquidateur.



Nombre de membres

en exercice	= 27
Présents	= 25
Votants	= 27

Délibération du conseil municipal

N°03-06/2020

Réunion du 06 juillet

CAMPING MUNICIPAL : RACHAT DE DIFFERENTS BIENS SUITE A LA LIQUIDATION DE L'ENTREPRISE DE GERANCE

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Christine CHEVALIER, Maire de la commune,
Étaient présents : Christine CHEVALIER, David KERLAN, Anne POULNOT-MADEC, Laurent LE GOFF, Nolwenn DAUPHIN, Jean-Luc CATTIN, Danielle FAVE, Alexandre TREGUER, Céline PRONOST, Daniel GODEC, Isabelle POUILLAIN, Philippe COAT, Hervé LOUARN, Catherine COUSTANCE, Bernard THEPAUT, Marie-Laure LOUBOUTIN, Laurent QUEZEDE, Camille SORDET, Jean-Pierre GAILLARD, Marine VAUTIER, Jean-Luc LE ROUX, Sylvaine COANT, Martine KERFOURN, Christophe ARZUR, Pascale BIHANNIC

Absents :

Muriel COLLOMBAT A David KERLAN

Frédéric LE COZE A Martine KERFOURN

Monsieur Laurent LE GOFF a été élu(e) secrétaire de séance.

Jean-Luc CATTIN, rapporteur(e), entendu(e),

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

0 voix contre :

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le courrier du liquidateur en date du 19 mai 2020,

Vu le rapport de Mme le Maire,

Considérant que des biens ne sont pas détachables du lieu,

Considérant qu'il convient donc de les racheter,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil Municipal décide de racheter les biens listés en annexe pour une somme de 8 890 €.

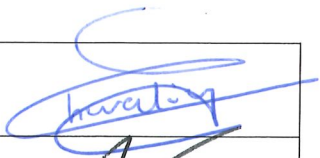
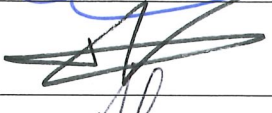
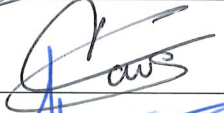
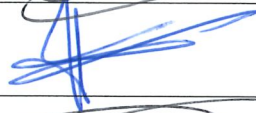
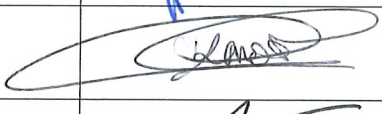
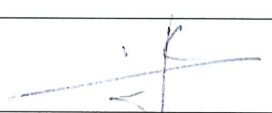
Envoyé en préfecture le 20/07/2020

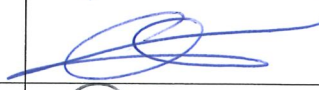
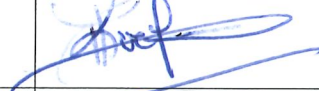
Reçu en préfecture le 20/07/2020

Affiché le

ID : 029-212901011-20200706-2020_06_07_03-DE

ARTICLE 2 : Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire, au nom et pour le compte de la Commune, à signer les documents nécessaires pour cette liquidation et ce rachat.

CHEVALIER Christine	
KERLAN David	
POULNOT - MADEC Anne	
LE GOFF Laurent	
DAUPHIN Nolwenn	
CATTIN Jean-Luc	
FAVÉ Danielle	
TRÉGUER Alexandre	
SIMIER Céline	
GODEC Daniel	
POULLAIN Isabelle	
COAT Philippe	
COLLOMBAT Muriel	Procuration
LOUARN Hervé	

COUSTANCE Catherine	
THÉPAUT Bernard	
LOUBOUTIN Marie-Laure	
QUÉZÉDÉ Laurent	
SORDET Camille	
GAILLARD Jean-Pierre	
VAUTIER Marine	
LE ROUX Jean-Luc	
LE COZE Frédéric	Procuration
COANT Sylvaine	
KERFOURN Martine	
ARZUR Christophe	
BIHANNIC Pascale	

Envoyé en préfecture le 20/07/2020

Reçu en préfecture le 20/07/2020

Affiché le

ID : 029-212901011-20200706-2020_06_07_03-DE